

- **DGNA** : Dotation Globale non affectée (des Communes)
- **NOTE_EP** : note évaluation des performances
- **REC_T1_CAT1** : Recettes Titre 1 Catégorie 1
- **DEP_T1_CAT1** : Dépense Titre 1 Catégorie 1
- **CMO** : Les Conditions Minimales Obligatoires pour l'année N doivent être transmises par les Communes concernées au plus tard le 15 janvier de la même année.
 - **CMO1** : Budget prévisionnel de l'année N adopté par le CM avant le 31 décembre de l'année N-1 : copie de la délibération portant approbation du budget
 - **CMO2** : Etats financiers de l'année N-2 transmis au MF avant le 31 juillet de l'année N-1 : copie du bordereau de transmission
 - **CMO3** : PAI de l'année N produit selon les procédures participatives satisfaisantes (cf. encadré Chap.2) et approuvé par le conseil municipal avant le 31 décembre de l'année N-1. Transmettre le PAI de l'année N approuvé par le conseil municipal avec en annexe le PV de la ou des Réunions Publiques du PAI, contenant les éléments décrits dans l'Annexe 9 avant le 31 décembre N-1
 - **CMO4** : Envoi d'un extrait du site national des marchés publics prouvant la publication par la commune de son plan prévisionnel annuel de passation des marchés avant le 15 janvier N : la CPSCL vérifiera la mise en ligne par chaque commune de son PPM. Elle pourra également utilement s'assurer de la concordance de ces PPM avec le contenu des PAI (CMO3) et des budgets d'investissement (CMO1)
 - **CMO5** : Convention CPSCL/Commune approuvée par le conseil municipal et signée par le Maire avant le 15 janvier N : copie de la convention signée et de la délibération portant approbation de la convention par le Conseil Municipal (avant le 31 décembre N-1).
 - **CMO6** : CMO supplémentaire concernant les Communes bénéficiaires de la SQD. Transmission à la CPSCL de l'étude préliminaire de l'intervention dans le ou les quartiers cibles accompagnée de la délibération du CM approuvant l'étude avant le 30 juin N-1.